



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 janvier 2026

DOSSIER N° 2026 CP01 B 16 26

Objet : Politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des communes de L'Isle-d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier, Bourgoin-Jallieu, Chèzeneuve, Crachier, Eclosé-Badinières, Maubec, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Savin, Succieu, Villefontaine, Vaulx-Milieu, Saint-Alban-de-Roche, La Verpillière, Four et Domarin : adoption du programme d'actions

Politique : Agriculture

Programme : Gestion de l'espace

Opération : Stratégie départementale de préservation du foncier

Service instructeur : DATT/AFO

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations

Montant budgétaire

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations

Montant budgétaire

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations

Autres (à préciser)

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à onze heures, la commission permanente du Conseil départemental de l'Isère s'est réunie à l'Hôtel du Département sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice :	58
Présents :	51
Représentés :	7
Absents :	

Présents : M. Jean-Pierre Barbier, M. Daniel Bessiron, M. Thierry Badouard, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, M. Franck GONNORD, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, Mme Aurélie Vernay

Représentés : M. Vincent Chriqui donne pouvoir à M. Julien Polat, M. Patrick Curtaud donne pouvoir à M. Bernard Perazio, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet donne pouvoir à M. Roger Marcel, M. Gérard Dézempte donne pouvoir à Mme Annick Merle, Mme Martine Faïta donne pouvoir à M. Robert Duranton, M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Olivier Bonnard, M. André Vallini donne pouvoir à Mme Amélie Girerd

Absents :

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**
Séance du 30 janvier 2026
DOSSIER N° 2026 CP01 B 16 26

Numéro provisoire : 8432 - Code matière : 9.2

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :
Administration générale - approuver les règlements divers et plans d'actions ;

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 02-02-2026

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil général de l'Isère n° 2012 BP G 12 04 du 15 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Isère n° 2018 DOB B 16 01 du 16 novembre 2018,

Vu la délibération du 14 avril 2025 par laquelle le conseil municipal de L'Isle-d'Abeau a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 31 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de Saint-Quentin-Fallavier a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 19 juin 2025 par laquelle le conseil municipal de Bourgoin-Jallieu a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 12 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de Chèzeneuve a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 24 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de Crachier a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 17 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de Eclose-Badinières a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 24 juin 2025 par laquelle le conseil municipal de Maubec a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 17 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de Nivolas-Vermelle a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 14 avril 2025 par laquelle le conseil municipal de Ruy-Montceau a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 19 mai 2025 par laquelle le conseil municipal de Saint-Savin a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 25 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de Succieu a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 7 avril 2025 par laquelle le conseil municipal de Villefontaine a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 17 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de Vaulx-Milieu a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 5 mai 2025 par laquelle le conseil municipal de Saint-Alban-de-Roche a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 14 avril 2025 par laquelle le conseil municipal de La Verpillière a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 24 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de Four a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu la délibération du 14 avril 2025 par laquelle le conseil municipal de Domarin a exprimé son accord sur le projet de programme d'actions PAEN concernant son territoire,

Vu l'avis favorable de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 26 juin 2025 sur le projet de programme d'actions PAEN établi sur ces 17 communes,

Vu le rapport du Président N°2026 CP01 B 16 26,

Vu l'avis de la Commission Développement, tourisme, environnement, montagne, forêt, agriculture,

DECIDE

conformément aux délibérations du 15 décembre 2011 de prise de compétence du Département sur les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et du 16 novembre 2018 fixant ses modalités d'intervention, et après une large phase de concertation copilotée par le Département, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère et la Chambre d'agriculture de l'Isère, avec les Communes, et associant les acteurs du territoire :

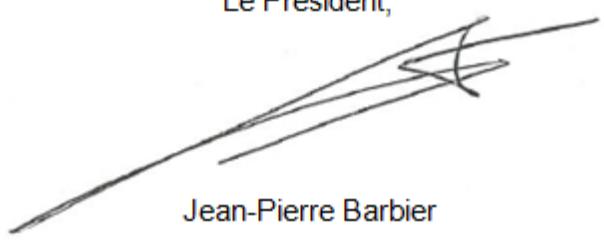
- d'adopter le programme d'actions PAEN 2026-2030, en faveur de l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages, tel que présenté en annexe, s'appliquant au sein du périmètre PAEN des communes de L'Isle-d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier, Bourgoin-Jallieu, Chèzeneuve, Crachier, Eclos-Badinières, Maubec, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Savin, Succieu, Villefontaine, Vaulx-Milieu, Saint-Alban-de-Roche, La Verpillière, Four et Domarin.

Pour :	58	M. Jean-Pierre Barbier, M. Daniel Bessiron, M. Thierry Badouard, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, M. Gérard Dézempte, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, M. Franck GONNORD, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay
Contre :		
Abstention :		
Ne prend pas part au vote :		

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pierre Barbier". The signature is fluid and cursive, with a prominent diagonal line and a loop at the end.

Jean-Pierre Barbier

Programme d'actions PAEN 2026-2030 de la CAPI

Communes de L'Isle-d'Abeau, Saint-Quentin-Fallavier, Bourgoin-Jallieu, Chèzeneuve, Crachier, Eclose-Badinières, Maubec, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Savin, Succieu, Villefontaine, Vaulx-Milieu, Saint-Alban-de-Roche, La Verpillière, Four et Domarin

AGRICULTURE		
1- Pérenniser le foncier agricole et en faciliter l'accès		
N°	Actions	Exemples
A1	Faire de la veille et de l'animation foncière : <ul style="list-style-type: none"> 1. Etat des lieux du foncier au sein du périmètre PAEN permettant d'établir où et comment agir 2. Animation foncière / communication auprès des propriétaires et des locataires 3. Aménagement ou mesure d'incitation sur le foncier rural en fonction du diagnostic et des résultats de l'animation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les comptes de propriété, les secteurs non exploités avec potentiel (friches, délaissés...), les biens vacants et sans maître, les friches. - Diagnostiquer et limiter le phénomène de consommation masquée de foncier agricole. - Assurer une veille foncière des communes et de la CAPI via les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) - Identifier les actions préconisées selon le contexte (animation foncière, création d'association foncière, échanges de parcelles) - Soutenir la pérennité des exploitations agricoles du territoire : <ul style="list-style-type: none"> o Informer sur les droits/devoirs des propriétaires bailleurs et exploitants o Mettre en œuvre des baux ruraux avec des clauses adaptées o Pour les terrains en cours d'enrichissement : privilégier les exploitations agricoles professionnelles du territoire - Echanger si besoin des parcelles sur la base du volontariat (ECIF/ECIR avec périmètre) - Acquérir des parcelles présentant des enjeux agricoles, naturels, forestiers et/ou maîtriser leur exploitation.
A2	Améliorer la circulation des engins agricoles et forestiers : identifier les points de difficulté et rechercher des solutions opérationnelles avec les aménageurs de voirie	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des élargissements de voiries, reprises de chemin, réouvertures d'accès, intervenir au niveau des documents d'urbanisme, prendre en compte la Charte Départementale de février 2018 « Charte d'aménagement et de fonctionnement pour la circulation des engins agricoles » (février 2018) - Concernant le réseau de télécommunication aérien : recenser les secteurs concernés dans le cadre du PAEN, voir les possibilités d'intervention dans le cadre de la charte entre Orange et le Département.
A3	Favoriser la fonctionnalité des exploitations (relocalisations, accès)	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner de façon renforcée les agriculteurs dans le périmètre PAEN pour mobiliser des aides pour la relocalisation des bâtiments d'exploitation et/ou le rétablissement des accès pour les bâtiments enclavés (FEADER et collectivités : construction de bâtiments, hangars, stockages matériels, etc..) tout en respectant les règles de constructibilité territoriales, le projet doit apporter une réelle plus-value économique et durable pour l'exploitation, dans l'esprit du PAEN.
2 - Soutenir le développement économique des exploitations (circuit courts, diversification, valeur ajoutée...)		
A4	Proposer un accompagnement renforcé pour identifier ou faire émerger des projets sur les exploitations en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - diversification de productions, - transformation, - commercialisation (vente directe : point de vente à la ferme et/ou collectif ; vente via le PAA Pôle Agro-Alimentaire). Accompagner les exploitations pour assurer leur viabilité économique et leur gestion équilibrée <p>Informier et conseiller sur les financements des investissements</p> <p>Mutualiser et partager du matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les agriculteurs porteurs de projet, en individuel et en collectif. - Diagnostiquer les filières du territoire et définir une stratégie agricole et alimentaire. - Assurer un lien avec l'étude d'opportunité d'un Projet Alimentaire Territorial porté par la CAPI ainsi qu'avec le PAT du Département et les actions de structurations de filières menées par la Chambre d'agriculture et le PAA. - Développer le lien avec la restauration collective en rapport avec les plateformes de producteurs existantes et les marchés du Département de l'Isère accessibles via la CADI (Centrale d'Achat du Département de l'Isère) pour l'achat de denrées alimentaires. - Soutenir les points de vente directe, promouvoir les produits. - Aider à la logistique des fermes en vente directe. - Conforter la rentabilité économique des exploitations, travailler sur les coûts de production et leur adéquation avec les segments de marchés visés. - En fonction des besoins ou contraintes des exploitations et des outils déjà existants, réaliser des études sur l'opportunité de développement d'outils de transformation porté par une collectivité (collecte, cuisine, matériel, normes sanitaires)

3 - Accompagner l'évolution des exploitations agricoles

A5	<p>Accompagner les souhaits d'évolution des pratiques agricoles en faveur de l'environnement et de la santé</p>	<p>Proposer des temps d'étude/animation/information/sensibilisation renforcée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les projets, les leviers et les freins via des diagnostics des exploitations - Tester en collectif/individuel de nouvelles pratiques, se conforter et pérenniser leur mise en œuvre, - Informer sur les aides à l'acquisition de matériel permettant des alternatives aux phytosanitaires (FEADER, collectivités...) - Développer et rechercher des financements sur des outils adaptés - Organiser des évènements dédiés aux techniques alternatives dont le désherbage mécanique, l'agriculture biologique. - Favoriser les couverts végétaux permettant d'enrichir le sol en carbone et en matière organique (augmentation de la rétention d'eau) - Réaliser des diagnostics conversion à l'agriculture biologique pour les agriculteurs volontaires et informer sur les répercussions de la conversion sur le système d'exploitation (charge de travail, nouvelles techniques...) - Encourager les démarches d'agrément à la marque ISHERE (au regard des critères de juste rémunération, de qualité et d'origine locale,) <p>Accompagner les agriculteurs qui le souhaitent dans des investissements collectifs en faveur de l'agroécologie dans le cadre d'un enjeu collectif (semoir direct, bineuse...)</p> <p>Soutenir et valoriser les collectifs d'agriculteurs de type 30 000 (réduction phytosanitaires) / GIEE (Economie, Environnement, Social)</p> <p>Organiser des journées techniques, dédiées aux nouvelles filières journées de formation en s'appuyant sur tous les acteurs du monde agricole.</p>
A6	<p>Mobiliser les agriculteurs sur les enjeux énergétiques (économies d'énergies, production d'énergies renouvelables)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les exploitations aux pratiques vertueuses en matière d'énergie (notamment sur la rentabilité énergétique des équipements, la méthanisation, l'irrigation...) pour informer sur leur exemplarité et essaimer sur le territoire. - Accompagner les agriculteurs sur les projets photovoltaïques et sur l'agrovoltaique (voir aussi action PN4) - Financer une étude territoriale d'opportunité sur les projets énergétiques liés à l'agriculture (méthanisation...)
A7	<p>Accompagner la transmission ou les changements au sein même d'une exploitation (remplacement renforcé, formation, etc.)</p> <p>Aider à l'installation des jeunes exploitants agricoles (voir aussi partie 1 - Foncier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les cédants ou les repreneurs - Organiser des partages d'expériences thématiques entre agriculteurs (post-installation, échanges techniques) : déployer le dispositif "regard-croisé" - Créer un lien entre les porteurs de projets en recherche de foncier et des structures facilitant l'accès au foncier

4 - Promouvoir l'activité agricole, faciliter le dialogue avec la société, concilier les usages

A8	<p>Communiquer pour valoriser et promouvoir les exploitations et les productions agricoles, renforcer le lien entre agriculteurs et habitants</p> <p>Informier la population sur l'agriculture, le métier d'agriculteur et son lien avec le territoire</p>	<p>Valoriser et promouvoir les exploitations en vente directe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les exploitations en vente directe - Travailler sur la signalétique pour qu'elle soit commune aux fermes du territoire proposant la vente à la ferme (« identité territoriale ») <p>Faire de la pédagogie sur l'agriculture en général, le métier d'agriculteur et son lien au territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès de la population notamment pour déconstruire les idées reçues (articles bulletin municipal ou presse, plaquette...) - Communiquer en direction des élus connaissant peu le monde rural, - Créer un parcours randonnée découverte expliquant l'activité agricole en place, le respect des cultures, etc. ... en proposant divers supports de communication (livret, signalétique, appli mobile, adhérer à un réseau de fermes pédagogiques comme le chemin des fermes, Bienvenue à la ferme...) - Inciter les agriculteurs à participer aux évènements déjà existants (notamment les portes ouvertes "La clés des champs"), et organiser si besoin des nouveaux évènements (fêtes de village, marchés de producteurs de Noël à l'échelle de l'intercommunalité, évènements journée de l'agriculture locale, des visites d'exploitations...) - Proposer des formations aux agriculteurs pour l'accueil du public ; <p>Mieux informer les agriculteurs, les élus et les habitants de l'existence de ces actions rendues possible par le programme d'actions du PAEN</p>
A9	<p>Veiller au respect des cultures dans les espaces agricoles et forestiers</p>	<p>Réguler la forte fréquentation des chemins ruraux, lutter contre la détérioration de cultures et le vol :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poser des barrières contre les véhicules motorisés - Mettre en place des dispositifs pour remédier à la fréquentation des exploitations à proximité des chemins de randonnée <p>Lutter contre les dépôts sauvages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la prévention (ex. pièges photos), capitaliser et valoriser les données de la plateforme sentinelle de FNE au niveau local - Informer les communes sur les dysfonctionnements, les alerter sur les risques d'accumulation en cas de dépôse de premiers déchets

FORET

1 - Soutenir le développement économique de la forêt privée et publique pour une gestion durable

F1	Lutter contre le morcellement du foncier forestier et promouvoir une gestion durable de la forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'animation foncière en forêt privée, majoritaire sur le territoire : contacter et accompagner les propriétaires pour inciter aux regroupements que ce soit de type ASLGF ou dans le cadre de massifications ponctuelles : à voir selon les besoins et volontés des propriétaires. - Informer les propriétaires de la réglementation existante concernant les coupes, sur la gestion durable : lien gestion forestière / biodiversité, promotion des essences locales et/ou adaptées au changement climatique par exemple). Inciter à la réalisation de Documents de Gestion Durable – DGD, informer sur les services écosystémiques rendus (plan simple de gestion et Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles). Communiquer sur les chantiers vertueux (préservation des sols, des pistes et chemins...), sur les aides à la plantation mobilisables dont « 1 arbre, 1 habitant ». - Etudier la possibilité de coupes d'affouage en forêt publique communale et sensibiliser les communes sur ce sujet - Faire un état des lieux pour connaître les éventuels problèmes sylvo- cynégétiques sur la CAPI, avec la FDCI, l'ONF et les propriétaires privés, limiter les dégâts constatés de chevreuil sur les jeunes plantations.
F2	Accompagner la culture de peuplier en équilibre avec les enjeux environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur l'intérêt sylvicole, la forte demande et les solutions existantes à mettre en œuvre pour éviter les impacts sur les milieux naturels (notamment la biodiversité). - Apporter les conseils nécessaires pour éviter la monoculture et favoriser la biodiversité dont les castors (choix pour diversifier les cultivars, gestion, exploitations...) - Règlement des boisements : encourager à l'actualisation des règlements communaux obsolètes. - Apporter des conseils en agroforesterie.

2 – Communiquer sur la multifonctionnalité de la forêt : économique, environnementale et sociétale

F3	Communiquer auprès du grand public	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les forêts les plus fréquentées et informer et sensibiliser les usagers sur la gestion sylvicole dont les abattages. - Favoriser l'aménagement pour l'accueil du public (sécurité, protection de la biodiversité ...) - Communiquer sur les nécessités d'abattage d'arbre en cas d'insécurité sur la voie publique (question de responsabilité et de coût) - Vulgariser la gestion forestière auprès du grand public pour éviter les idées reçues (pratiques dégradantes pour le paysage/ déboisement / récolte de taillis...)
F4	Communiquer auprès des communes	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la concertation entre les communes et les professionnels sur les coupes : réalisation d'un guide (ex : Voironnais) - Protéger les corridors écologiques, via par exemple l'acquisition de parcelles par les collectivités (ex : corridors écologiques)

3 – Favoriser la résilience des forêts

F5	Accompagner la forêt dans son évolution pour sa résilience : préservation de la biodiversité, lutte contre les risques naturels et les feux, stockage carbone, adaptation au changement climatique et maintien d'un couvert forestier, plantation d'essences résilientes en complément des essences déjà existantes, agroforesterie...	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les propriétaires pour maintenir un couvert forestier favorable à la biodiversité, préserver les zones humides (restauration ou création de mares forestières), adopter une gestion en futaie jardinée favorable quand c'est possible à l'adaptation des forêts au changement climatique, choisir des essences adaptées. - Faire de l'animation pour l'exploitation raisonnée des lisières forestières en abandon de gestion par les propriétaires, afin d'entretenir les lisières (enjeu déprise agricole + enjeu de lutte contre les broussailles contre les incendies). - Diversifier les essences par les plantations après coupes rases notamment et accompagnement de la régénération naturelle (plantations dans les trouées). - Communiquer et accompagner les communes et propriétaires privés sur les aides à la plantation et à la régénération naturelle mobilisables dans le cadre du dispositif "Un arbre un habitant" en Isère.
----	---	--

PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

1 - Protéger la biodiversité, les corridors biologiques et leurs zones noyaux, en s'appuyant sur l'activité agricole

PN1	Agir sur les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des diagnostics environnementaux / inventaires pour identifier les enjeux à l'échelle du territoire et/ou des exploitations - Encourager les actions globales et coordonnées, mais permettre aussi des actions plus ponctuelles. - Favoriser les fauches tardives des prairies sur les zones à enjeux (visite d'accompagnement pour une expertise) - Maintenir les prairies existantes - Soutenir les cultures et plantations mellifères. - Mettre en place de bandes enherbées sur le réseau hydrographique au-delà des obligations réglementaires. - Limiter l'enrichissement des parcelles (entretien des espaces par éco-pâturage, rotation des cultures...) - Développer les pratiques culturales soucieuses du respect de l'environnement et notamment l'agriculture de conservation des sols en limitant le travail du sol, la dépendance aux intrants et en favorisant une diversification des espèces végétales - Encourager à l'utilisation du compost sur les exploitations agricoles - Communiquer sur l'axe agricole du dispositif "Un arbre un habitant" en Isère auprès des propriétaires et agriculteurs : plantations de haies, agroforesterie.
PN2	Mettre en place des actions en faveur de la biodiversité , restaurer les continuités écologiques, et les zones humides.	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver/restaurer les zones humides et encourager la création / restauration de mares. - Planter et gérer durablement les haies. - Protéger les pelouses sèches en assurant un lien avec les agriculteurs, finaliser l'inventaire en cours. - Développer des actions en faveur des espèces menacées. - Installer des nichoirs sur les bâtiments agricoles, des abreuvoirs aménagés pour limiter l'impact sur les cours d'eau. - Définir une marge de progression pour augmenter le pourcentage de surfaces protégées par rapport à la surface totale de la CAPI. Créer une articulation entre l'outil PAEN et la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) - Restaurer et valoriser les anciens lagunages des eaux usées (ouverture des sites, création de sentier pédagogique, développement de la biodiversité...)
PN3	Lutter contre les espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une veille pour prévenir l'invasion de nouvelles espèces - Informer les agriculteurs sur les dispositifs de formations existants. - Investir dans les outils et matériels spécifiques de lutte, construire une démarche partenariale entre agriculteurs et leurs collectifs. - Prévoir des interventions en amont pour limiter la propagation.

2 – Préserver les paysages

PN4	<p>Soutenir les actions pour préserver et mettre en valeur les paysages ruraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les nouvelles filières énergétiques soient intégrées dans une démarche préservation des paysages, en lien avec l'atlas des paysages de l'Isère. - Mieux intégrer les installations solaires dans le paysage, en particulier lorsqu'elles sont à proximité de patrimoine bâti vernaculaire dans les zones agricoles à proximité des villages. - Informer et communiquer auprès des élus sur le document cadre relatif à l'implantation des ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire en zone agricole et forestière (L.111-29 CU). - Accompagner en amont les agriculteurs qui le souhaitent dans leurs négociations avec les opérateurs en énergie photovoltaïque pour faciliter l'acceptation des dossiers in fine en CDPENAF (agrivoltaïsme versus projets « alibi », hangars surdimensionnés) - Communiquer sur les impacts sur le paysage des coupes (chaufferies bois). - Antennes relais : mieux accompagner en amont
-----	---	--

3 – Sensibiliser aux bonnes pratiques, gérer les conflits d'usage

PN5	<p>Sensibiliser les communes/professionnels Informer/sensibiliser le grand public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les communes/professionnels aux bonnes pratiques d'entretien. - Informer/sensibiliser le grand public sur ce qu'est un espace naturel sensible (communiquer, rappeler les règles...). - Permettre les échanges entre la CAPI et les communes pour favoriser l'interconnaissance territoriale (outil SIG). - Communiquer sur les évolutions paysagères vécues au fil du temps sur le territoire via des supports de communication et des animations culturelles (ex : médiathèques). - Préparer la population au changement de paysage (prise de conscience et changement de pratique)
PN6	<p>Gérer, trouver des solutions aux conflits d'usage (« Bien vivre ensemble »)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones naturelles et agricoles dans lesquelles il y a des conflits d'usage, identifier les conflits en question et réfléchir à la méthodologie à employer pour les solutionner. - Limiter la fréquentation des espaces naturels qui sont sur-fréquentés et concilier les usages. - Communiquer sur les sentiers existants pour limiter les promeneurs sur les parcelles agricoles. - Informer la population sur les pratiques agricoles.

RESSOURCE EN EAU		
1 - Protéger les zones humides		
O1	Aider les exploitations agricoles à prendre en compte et préserver les zones humides, concilier projet agricole et zones humides.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'appropriation par les acteurs des inventaires de zones humides réalisés. - Faire le lien avec le projet de Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides de l'EPAGE. - Accompagner la réalisation de diagnostics des parcelles et des pratiques agricoles. <p>Entretenir et valoriser les marais, les anciennes zones de lagunage.</p>
2 - Agir pour une eau de qualité et en quantité suffisante		
O2	<p>Mettre en place des actions permettant de préserver la ressource en eau en quantité et en qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Économiser l'eau et partager la ressource entre les différents usages - Limiter la pollution de l'eau provenant tant des activités agricoles 	<p>Ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître le rôle de l'EPAGE dans la gestion partagée de la ressource, entre usagers et en solidarité amont/aval - Favoriser la participation des agriculteurs au suivi quantitatif de la ressource, en lien avec l'étude volumes prélevables. - Faire connaître le rôle de l'OUGC dans l'attribution des volumes d'eau d'irrigation dans le cadre d'une gestion concertée, dans l'application des restrictions en cas de sécheresse. - Informer les agriculteurs de l'appui technique apporté par Chambre d'agriculture et ADI dans le pilotage de l'irrigation, les investissements dans du matériel d'économie en eau. - Etudier l'intérêt de l'hydrologie régénérative, qui vise à favoriser l'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement, sur le territoire, réaliser une étude sur le territoire (bibliographie et échanges) + cibler le cas échéant un secteur de test. <p>Qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les agriculteurs pour qu'ils adoptent des pratiques agronomiques respectueuses de la qualité de l'eau : gestion raisonnée des engrains, couverture du sol, travail du sol simplifié pour préserver le taux de matière organique, compostage des engrains organiques, limitation de l'usage des phytosanitaires, promotion du désherbage mécanique... - Favoriser le développement des filières bas niveaux d'intrants sur le territoire - Développer la connaissance des dynamiques de l'azote sur le territoire et son origine <p>Entretien des fossés : comme la CAPI l'envisage sur ses propres propriétés, sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt d'un plan pluriannuel de gestion conforme à la loi sur l'eau.</p>
3 - S'adapter face au changement climatique		
O3	Optimiser les équipements d'irrigation et adapter les pratiques culturales	<ul style="list-style-type: none"> - Informer, communiquer sur l'existant concernant le pilotage de l'irrigation grâce aux moyens technologiques et au matériel adapté (bulletins d'avertissement, pilotage par sondes tensiométriques, matériel économie...) - Faire le lien avec l'étude sur le changement climatique portée par le département de l'Isère. - Promouvoir les aides pour les équipements économies en eau et en énergie. - Favoriser l'expérimentation pour l'implantation de cultures économies en eau.
O4	Sensibiliser la population sur l'irrigation, mais plus largement sur les enjeux du cycle de l'eau, sur les pratiques socio-écologiques liées à l'eau.	<p>Communiquer sur l'irrigation pour expliquer cette pratique au grand public (à quoi sert-elle, idées reçues...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publier des articles dans les bulletins, site internet CAPI/communes/Chambre agriculture, plaquette... - Mettre en place de panneaux de communication sur les exploitations et relais par les communes (journaux, site internet, plaquette ADI sur l'irrigation...) <p>Faire connaître les actions de l'EPAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montrer le cycle de l'eau propre à notre territoire (affluents Bourbe, marais), avoir une échelle bassin versant. - Sensibiliser le grand public sur le rôle des zones humides. - Communiquer sur les projets de restauration d'anciennes lagunes eaux usées (visites des sites et sentiers pédagogiques) - Communiquer sur les enjeux liés au partage de la ressource en eau entre les différents usages et les différents usagers.

ANIMATION GLOBALE DU PROGRAMME D'ACTIONS

AN1	Mettre en œuvre le programme d'actions	Un animateur global du programme, également interlocuteur privilégié pour les porteurs de projets, qui veille à sa réalisation (déclinaison opérationnelle notamment), aide au lancement des projets, recherche l'articulation dans les possibilités de financements en ciblant en priorité les aides existantes, et assure la communication sur le programme. Il bénéficie de l'accompagnement du Département et de la Chambre d'agriculture de l'Isère dans ces missions.
AN2	Actualiser et faire évoluer périodiquement le programme	A l'issue de sa période d'exécution (5 ans minimum), suivre et évaluer le programme en vue de sa révision.